



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>16600</b>	De <b>M. Frédéric Falcon</b> ( Rassemblement National - Aude )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Travail, santé et solidarités		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > professions de santé	<b>Tête d'analyse</b> > Situation des infirmiers délégués à la santé publique du groupement ASALEE	<b>Analyse</b> > Situation des infirmiers délégués à la santé publique du groupement ASALEE.
Question publiée au JO le : <b>26/03/2024</b> Date de changement d'attribution : <b>02/04/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Frédéric Falcon alerte Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la situation des infirmiers délégués à la santé publique en équipe de soins primaires au sein du groupement Asalée. L'avenir des infirmiers délégués à la santé publique au sein du groupement Asalée (Action de santé libérale en équipe) est aujourd'hui gravement menacé alors que ces professionnels assurent un suivi médical régulier, des soins préventifs et éducatifs, ainsi qu'un soutien crucial pour les patients atteints de maladies chroniques. Leur présence au sein des équipes pluridisciplinaires contribue à garantir une prise en charge complète et adaptée aux besoins spécifiques de chaque individu. M. le député soutient l'ensemble des revendications des infirmiers du groupement Asalée qui alertent Mme la ministre en vain depuis le début de l'année 2024. Ils se retrouvent dans une situation financière très préoccupante car les retards de paiement des salaires s'accumulent en décalant de mois en mois la date des versements et donc précarisent, une nouvelle fois, cette profession essentielle. La pression de l'assurance maladie sur ces personnels et le groupement Asalée compromet la qualité des soins dispensés et risque également de fragiliser la santé de nombreux patients qui dépendent de ces services. Cette décision pourrait avoir des répercussions sur la charge de travail des autres professionnels de santé notamment les médecins généralistes collaborant activement avec ces infirmiers. Il lui demande de réunir urgemment la direction du groupement Asalée, la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) et ses services afin de mettre en place une grande concertation permettant la recherche de solutions pérennes pour les professionnels mais aussi pour la préservation du bien-être des patients.